



AVIS DE PUBLICATION >>

Le 30 décembre 2024

Objet : Concours externe sur titres permettant l'accès au grade de techniciens supérieurs hospitaliers de 2e classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers

NOMBRE DE POSTES OFFERTS 57

Spécialités	Postes
- Réalisation de travaux de tous corps d'état	6
- Installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes	2
- Sécurité incendie	4
- Sécurité des biens et des personnes	2
- Gestion de la logistique	1
- Restauration et hôtellerie	1
- Techniques biomédicales	15
- Informatique	22
- Dessin	3
- Documentation	1
Total	57



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 et correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1er et 2 de l'arrêté du 12 octobre 2011 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens supérieurs hospitaliers.

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription au concours. Il est informé qu'il doit consulter régulièrement son espace candidat pour suivre l'avancement de son dossier.

Après vérification des conditions pour concourir par le service concours, son espace personnel (disponible dans son « Suivi de candidature ») est mis à jour indiquant s'il est admis ou non à concourir.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>.

Date de début des inscriptions électroniques	03 février 2025 - 7 heures (heure de Paris)
Date limite des inscriptions électroniques	03 mars 2025 - 14 heures (heure de Paris)

La date limite de télétransmission des pièces a été fixée au 10 mars 2025 à 14 heures (heure de Paris).

Le dossier de l'épreuve devra être transmis par voie dématérialisée, au plus tard le 10 mars 2025 à 14 heures (heure de Paris) sur la plateforme de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris DISPOSE par les candidats. Ces derniers recevront un lien par mail pour accéder à la plateforme.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

- En suivant l'ordre de classement établi par le jury.
- Après avis favorable du Médecin du Travail